

Fiche projet-Rénovation du Téléphérique du Salève

1- Le Téléphérique du Salève : un constat

Le GLCT TS a confié en 2010 une mission de diagnostic à l'architecte Philippe Grandvoinet. Le constat est évident: les espaces accessibles au public des deux gares sont vieillissants et ne sont pas au niveau de qualité attendu par les visiteurs de plus en plus nombreux (locaux du restaurant, galerie d'arrivée, terrasses, etc...).

Les élus du GLCT ont donc décidé, en 2016, de mettre en œuvre un projet ambitieux de rénovation du site.

La description du projet global fait l'objet d'un document annexe

2- Projet de rénovation : deux espaces de restauration qualitatifs

Le GLCT TS souhaite ainsi redonner au site son rayonnement touristique. Le Téléphérique du Salève proposera donc une offre de loisirs structurée et cohérente avec les cibles touristiques définies, ainsi qu'une offre de restauration qualitative et variée (avec un restaurant bistronomique et un restaurant avec un service plus simple et rapide)

Plans en annexe





3- Intrants du projet portant sur les espaces restaurations

a- Contraintes juridiques

Le contrat sera une concession de services. Une **concession de service public** est une forme de contrat juridique où un concessionnaire, une société privée le plus souvent, prend en charge les frais d'exploitation et d'entretien courant d'un bien consommable ou d'un service, ainsi que les investissements. Le concessionnaire se rémunère à la fois auprès d'autres signataires du contrat et/ou des usagers par une redevance fixée dans le contrat de concession.

Il n'y aura pas de bail commercial.

Néanmoins, il sera laissé **aux candidats le soin de se positionner sur l'opportunité ou non de reconnaître un fonds de commerce en l'espèce**

b- Chiffrage investissement

Le futur restaurateur aura à sa charge l'achat de la future cuisine, du mobilier de la salle de restaurant et de séminaire, ainsi que leurs décorations. Le montant de l'investissement est estimé entre 750 et 1000 k€.

c- Redevances

Une redevance fixe sera demandée annuellement. Elle correspondra au loyer du site.

Une redevance variable sera également demandée annuellement. Elle sera calculée sur un pourcentage du chiffre d'affaires de l'année N-1. Il sera demandé aux restaurateurs intéressés de faire des propositions de redevances qui feront ensuite l'objet de négociations avec le restaurateur retenu.

d- Qualité des produits/Circuits courts

Une attention particulière sera portée sur la qualité des produits proposés et leur provenance (circuit court et local à privilégier).

e- Mise en place de produits de séminaire

Le futur restaurateur devra proposer une offre de séminaire (journée, 1/2 journée) incluant la location de la salle de séminaire, les boissons, repas, ainsi que des packs pour l'intervention de sociétés spécialisées dans l'organisation de team-building, selon les attentes des entreprises. Les activités sur le site, seront à coordonner avec STS (escalade, parapente,...)

f- Convention avec l'exploitant du téléphérique, pour le partenariat et la bonne gestion du site.

Une convention tripartite sera signée entre le GLCT TS (propriétaires des lieux), STS (exploitant du téléphérique) et le futur restaurateur. Cette convention fixera les horaires d'ouverture coordonnées, la répartition des charges (alarme, ascenseurs,..), de l'entretien des locaux et la coordination pour la vie sur le site.

4- Calendrier

Publication du CdC : Octobre 2021

Réception des offres : Décembre

Commission ouverture des plis : Décembre

Analyse par cabinet d'assistance à maîtrise d'ouvrage

Sélection des candidats admis à négocier : début janvier 2022

1^{er} tour des négos : février

Offre finale : remise mars

Mise au point de la concession et attribution : Mai

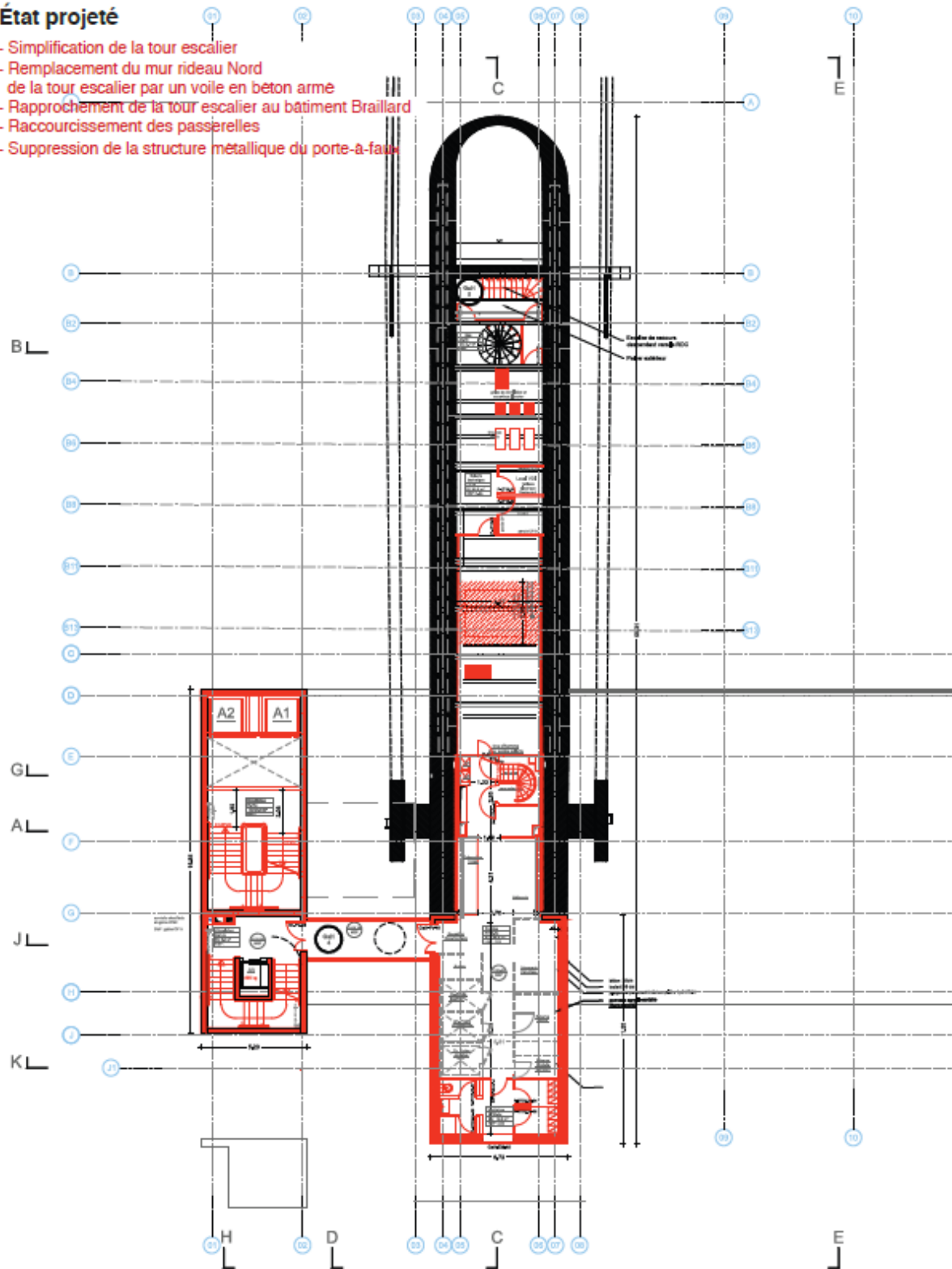
Notification marché : Mai 2022

ANNEXE :

Cuisine

État projeté

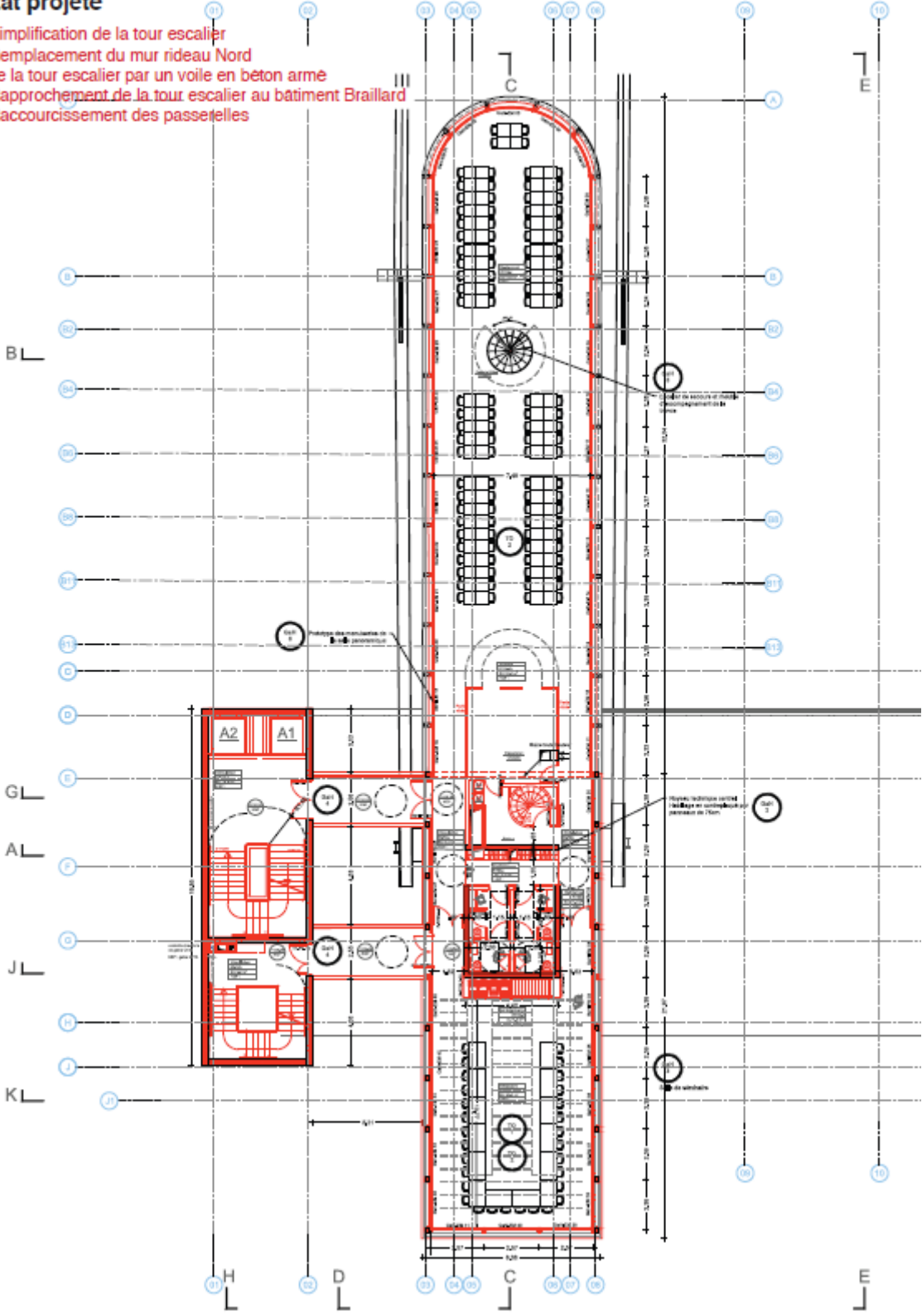
- Simplification de la tour escalier
- Remplacement du mur rideau Nord de la tour escalier par un voile en béton armé
- Rapprochement de la tour escalier au bâtiment Braillard
- Raccourcissement des passerelles
- Suppression de la structure métallique du porte-à-faux



Restaurant bistrannique et salle de s minaire

 tat projet 

- Simplification de la tour escalier
- Remplacement du mur rideau Nord de la tour escalier par un voile en b ton arm 
- Rapprochement de la tour escalier au b timent Braillard
- Raccourcissement des passerelles



Restaurant dit « café moderne » et sa terrasse

